

# **2è AQUATHLON BOURG-EN-BRESSE**



## Règlement

### **ARTICLE 1 – EPREUVES ET ORGANISATION**

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée. L'aquathlon est une discipline qui consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par le Club **Bourg-en-Bresse Triathlon** le dimanche 08 Mars 2026.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine du Lycée CARRIAT (entrée Avenue Jean-Marie VERNE).

### **ARTICLE 2 – REGLEMENTATION**

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon du **Bourg-en-Bresse Triathlon** implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit de courir torse nu (épaules couvertes obligatoires) et que le dossard doit obligatoirement être porté devant, de manière visible, et ce, dès que le coureur quitte son emplacement de transition.

Les athlètes sont également tenus de respecter le règlement de la piscine.

**Les chaussures et la nourriture sont notamment interdites aux abords du bassin, et il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.**

## **ARTICLE 3 – DATE / HORAIRES DE DÉPART : Dimanche 08 Mars 2026 et convocations des concurrents**

- 08h45 : Format « S » + relais – Entrée parc : 8h30 maximum, les concurrents de toutes les vagues du format S sont convoqués entre 8h00 et 8h30 au plus tard et devront, tous, déposer leurs affaires dans l'aire de transition avant 8h30
- 11h30 : Format « XS » + relais – Entrée parc : 11h15 maximum, les concurrents de toutes les vagues du format XS sont convoqués entre 10h45 et 11h15 au plus tard et devront, tous, déposer leurs affaires dans l'aire de transition avant 11h15
- **13h15 : Podiums et récompenses des formats S et XS**
- 14h30 : Benjamins – Entrée parc : de 14h00 à 14h20
- 15h00 : Pupilles – Entrée parc : 14h45
- 15h30 : Poussins – Entrée parc : 15h15
- 16h00 : Mini-poussins – Entrée parc : 15h45
- **16h30 : Podiums et récompenses**

Les jeunes participants sont priés de venir retirer leur dossard au plus tard 1h avant le départ de leur course

## **ARTICLE 4 – PARCOURS**

La natation se déroule à la piscine du Lycée CARRIAT (entrée Avenue Jean-Marie VERNE), dans un bassin de 25m, comprenant 5 lignes d'eau.

En fonction des formats proposés, les parcours de course à pied sont tracés dans l'enceinte du Lycée Carriat ainsi qu'une partie de son périmètre extérieur. Les parcours seront affichés sur place.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'aquathlon "S" se pratique individuellement ou en relais, à partir de la catégorie Cadets (2010 et avant).

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement ou en relais, à partir de la catégorie Minimes (2012 et avant).

L'aquathlon jeunes : Les épreuves jeunes (Benjamins, Pupilles, Poussins et Mini-poussins) se disputent par catégories, définies par l'année de naissance des athlètes, selon l'article suivant.

## **ARTICLE 6 – LES CATÉGORIES D'ÂGE**

MINI-POUSSIN 2019 - 2020

POUSSIN 2017 - 2018

PUPILLE 2015 - 2016

BENJAMIN 2013 - 2014

MINIME 2011 - 2012

CADET 2009 - 2010

JUNIOR 2007 - 2008

SENIOR 1987 - 2006

MASTER 1986 et avant

## ARTICLE 7 – LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par internet sur le site partenaire du club : <https://www.triathlon-bourg.fr/>

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles le jour de la course.

Les inscriptions seront closes avant le jour de la compétition si les quotas de participants, pour les courses du matin sont atteints.

En fonction du nombre de participants dans chaque course, il sera proposé plusieurs vagues de départ (idéalement 4 vagues par course, constituées de 4 concurrents par ligne d'eau)

Il est prévu 1 vague de 20 concurrents pour chacune des courses jeunes de l'après-midi, cependant quelques ajustements seront possibles en fonction de l'avancement des inscriptions.

**Les vagues seront constituées en tenant compte du temps de référence sur 400m demandé lors de l'inscription.**

Concernant les athlètes : Non licenciés FFTRI ou Licenciés FFTRI loisir :

-Il est utile de prendre connaissance du “Formulaire Info Santé” mis à disposition et d'attester de sa bonne compréhension.

<https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>

Le tarif des inscriptions (hors coût de la plateforme) est précisé dans le tableau ci-dessous :

COURSE	Frais inscription par concurrent Jusqu'au 01/03 à 20h00	Frais inscription par concurrent Du 01/03 après 20h00 Au 06/03 à 20h00	Licence Expérience pour les non licenciés et licenciés loisir
Aquathlon "S"	20 €	25 €	7 €
Aquathlon Relais "S"	13 €	18 €	4 €
Aquathlon "XS"	15 €	20 €	4 €
Aquathlon Relais "XS"	10 €	15 €	4 €
Aquathlon Benjamins	12 €	15 €	4 €
Aquathlon Pupilles	10 €	13 €	4 €
Aquathlon Poussins	9 €	12 €	4 €
Aquathlon Mini-Poussins	9 €	12 €	4 €

## ARTICLE 8 – LE PROGRAMME DES COURSES

**Le programme ci-dessous est susceptible d'être modifié par l'organisation en fonction du nombre d'inscrits à chaque épreuve.**

**Dans ce cas, les concurrents seront prévenus au plus tard, la veille de la compétition sur leur adresse mail fournie lors de l'inscription.**

# PROGRAMME AQUATHLON BOURG-EN-BRESSE PISCINE CARRIAT

LE MATIN				
Entrée dans parc	Départ	Course	Natation	Course à pied
De 8h00 à 8h30 pour toutes les vagues	Vague 1 : 08h45	Aquathlon S Indiv et relais (2010 et avant)	1000m	5km
	Vague 2 : 09h15			
	Vague 3 : 09h45			
	Vague 4 : 10H15			
De 10H45 à 11h15 pour toutes les vagues	Vague 1 : 11h30	Aquathlon XS Indiv et relais (2012 et avant)	500m	2,5km
	Vague 2 : 11h50			
	Vague 3 : 12H10			
	Vague 4 : 12H30			
PODIUMS S et XS : 13h15				

L'APRES-MIDI				
Entrée dans parc	Départ	Course	Natation	Course à pied
De 14h00 à 14h20	14H30	Aquathlon Benjamins 2013-2014	300m	2km
14H45	15h00	Aquathlon Pupilles 2015-2016	200m	1,5km
15H15	15h30	Aquathlon Poussins 2017-2018	100m	1km
15h45	16H00	Aquathlon Mini-poussins 2019-2020	50m	500m
PODIUMS COURSES JEUNES : 16h30				

## ARTICLE 9 – LE RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 7h45 pour les aquathlons formats « S » et « XS », jusqu'à 30 minutes avant le départ de la première vague.

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 12h30 pour les aquathlons jeunes de l'après-midi, jusqu'à 30 minutes avant le départ de leur course.

Il sera possible, cependant de retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ (voir programme).

Lors du retrait des dossards, chaque participant devra présenter une pièce d'identité à jour.

## ARTICLE 10 – LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

## ARTICLE 11 – LE RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement en eau est proposé sur le parcours course à pied, et un ravitaillement solide et liquide, sera disponible à l'arrivée.

Une buvette (restauration sucrée et salée ainsi que des boissons chaudes et fraîches) sera installée sur le site et sera accessible tout au long de la journée, les tarifs y seront affichés.

## ARTICLE 12 – RESPONSABILITES – SECURITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

L'assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation (rubalisés, fléchages, signaleurs...) qu'ils s'engagent à respecter dans sa totalité.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

## ARTICLE 13 – LES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet partenaire du club.

Des récompenses seront attribuées selon le tableau ci-dessous :

Remise des récompenses						
Aquathlon S	INDIVIDUEL	Catégories				
		Les 3 premiers au scratch	1 <sup>er</sup> Cadet H + F	1 <sup>er</sup> Junior H + F	1 <sup>er</sup> Séniors H + F	1 <sup>er</sup> Master H + F
RELAIS	1 <sup>ère</sup> Equipe H	1 <sup>ère</sup> Equipe F	1 <sup>ère</sup> Equipe M			
Aquathlon XS	INDIVIDUEL	Catégories				
		Les 3 premiers au scratch	1 <sup>er</sup> Minime H + F	1 <sup>er</sup> Cadet H + F	1 <sup>er</sup> Junior H + F	1 <sup>er</sup> Séniors H + F
RELAIS	1 <sup>ère</sup> Equipe H	1 <sup>ère</sup> Equipe F	1 <sup>ère</sup> Equipe M			
Aquathlons Jeunes		1 <sup>er</sup> H et 1 <sup>ère</sup> F de chaque course				

**Les lots ne seront remis qu'aux concurrents présents, ils ne pourront être retirés par un tiers, en cas d'absence. Il n'y aura pas de cumul des récompenses.**

## **ARTICLE 14 –ANNULATION / MODIFICATION**

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela est jugé nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% du montant de l'inscription pour frais fixes d'organisation.

## **ARTICLE 15 – LE DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE**

Chaque concurrent, du fait de son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.